



Service Bulletin

Date: July 26, 2007

Product Line: Snowmobile

Bulletin No: 2008-1-01

Subject: Side Panel Distortion/Discoloration

Affected Models/VIN:

All 2007 F-Series Snowmobiles

Condition: The configuration of the right side panel allows the exhaust to adhere to the lower right side panel causing the side panel to become distorted or discolored.

Solution: Install Exhaust Deflector Update Kit (p/n 0637-309).

Parts: Order an appropriate number of Exhaust Deflector Update Kits (p/n 0637-309) through normal parts-ordering channels. Your dealership Parts Account will be charged and then credited upon receipt of a Warranty Claim Request form.

Warranty: A labor allowance of 0.2 will be paid per affected snowmobile.

■ **NOTE:** Please remember that when submitting a claim, make sure to always enter the current mileage of each affected snowmobile. In order for Arctic Cat to accurately assess warranty claims, an accurate recording of mileage on snowmobiles with warranty claims is important.

ATTENTION

To ensure that the necessary service work is completed in a timely manner and that this issue can be resolved, Arctic Cat is requesting that all service work be completed prior to July 26, 2008. All warranty claims directly related to this issue will not be honored after July 26, 2008, without prior approval.





Bulletin de Service

Date : Le 26 juillet 2007

Ligne de Produit : Motoneige

Numéro de bulletin : 2008-1-01

Objet : Déformation/Décoloration du panneau latéral

Modèles concernés et NIV :

Toutes les motoneiges de Séries-F 2007

Condition : La configuration du panneau latéral droit permet à l'échappement d'adhérer au panneau latéral droit inférieur causant au panneau droit inférieur une déformation ou une décoloration.

Solution : Installez une Trousse d'actualisation de déflecteur d'échappement (n/p 0637-309).

Pièces : Commandez un nombre approprié de Trousses d'actualisation de déflecteur d'échappement (n/p 0637-309) en passant par les voies de commande de pièces normales. Votre Compte de pièces de concessionnaire sera facturé et crédité lors de la réception du Formulaire de demande de réclamation de garantie.

Garantie : Une allocation de main d'oeuvre de 0,2 h sera payée par motoneige concernée.

■ **REMARQUE :** Veuillez vous rappeler que lorsque vous soumettez une réclamation, de vous assurer de toujours inscrire le millage actuel de chaque motoneige affectée. De sorte que Arctic Cat traite avec précision le traitement de vos réclamations de garantie, une inscription exacte du millage des motoneiges sur les réclamations de garantie est importante.

ATTENTION

Pour vous assurer que le travail de révision nécessaire est complété rapidement et que ce problème peut être réglé, Arctic Cat demande que tout travail de révision soit complété avant le 26 juillet 2008. Toutes réclamations de garantie directement reliées à ce problème ne seront plus acceptées après le 26 juillet 2008 sans une préautorisation.

